

DECISION DU MAIRE N° 24/11/27



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ – ELABORATION D'UNE
ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION
ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYAGERE POUR LA
REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL ET DE
L'EHPAD « LES GLYCINES »**

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Transmission en Préfecture
le :

05/11/2024

Publication le : 05/11/24

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et suivant ;

Vu les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire par délibération du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021 ;

Vu la décision du maire n°23/01/002 attribuant le marché de prestations de services à l'entreprise JASP ;

Vu la décision du maire n°23/08/27 modifiant le marché par avenant N°1

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant N°2 ci-après :

Entreprise : JASP URBANISME ET ARCHITECTURE – 88 rue d'Alsace – 69100 VILLEURBANNE

Marché initial : 61 500,00 € HT

Avenant N° 1 : + 18 937,50 € HT

Avenant N° 2 : - 562,50 € HT

Nouveau montant total du marché : 79 875,00 € HT

Objet de l'avenant : modification du temps passé par l'entreprise MATTE pour le diagnostic réseaux (secs et humides)

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir.

Fait à Amplepuis, le 01/10/2024

Le Maire,

René PONTET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241105-241127-CC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE D'AMPLEPUIS
9 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
69550 AMPLEPUIS
Siret 21690006800018

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

JASP URBANISME ET ARCHITECTURE
Siret N° 80200465500014
88 RUE D'ALSACE – 69100 VILLEURBANNE

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ELABORATION D'UN ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGERE POUR LA REQUALIFICATION DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL (ACTUELLEMENT MUSEE THIMONNIER) ET DE L'EHPAD « LES GLYCINES » SUR LA COMMUNE D'AMPLEPUIS

■ Date de la notification du marché public : 03/03/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 61 500,00 €
- Montant TTC : 73 800,00 €
-

Montant du marché public après AVENANT N°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 80 437,50 €
- Montant TTC : 96 525,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification du temps passé par MATTE :

Tranche **OPTIONNELLE** mission diagnostic réseaux (secs et humides)

Avenant N° 1 : prévu mission réseaux (secs et humides) 1,5 jours soit 1 125,00 € HT
 Prévu mission diagnostic visuel (travail de terrain) 0,5 jour soit 375,00 HT
 TOTAL prévu : 1 500 € pour 2 jours

Le temps de ces missions est ramené à 1,25 jours soit 937,50 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant N°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 562,50 €
- Montant TTC : - 675,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,23 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 79 875 €
- Montant TTC : 95 850 €



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>JASP URBANISME ET ARCHITECTURE Siret N° 80200465500014 88 RUE D'ALSACE – 69100 VILLEURBANNE</p> <p>MANDATAIRE DU GROUPEMENT</p>	<p><u>Le 01/10/2024,</u> <u>A Villeurbanne</u></p>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)